

**CALENDRIER 2023-2024 – FACULTÉ DE DROIT  
Études supérieures**

<b>PROGRAMME DE PRÉVENTION ET RÈGLEMENT DES DIFFERENDS (PRD)</b>			
	<b>Trimestre automne 2023</b>	<b>Trimestre hiver 2024</b>	<b>Demi-trimestre mai-juin 2024</b>
Journée d'accueil	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	18 août	4 janvier	29 avril
Activités de la Rentrée	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	s/o	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	Avant la fin du premier quart de l'activité	Avant la fin du premier quart de l'activité	À déterminer par la faculté/centre
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre	21 janvier	À déterminer par la faculté/centre
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	s/o	s/os/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	Avant le dernier tiers de l'activité	Avant le dernier tiers de l'activité	Avant le dernier tiers de l'activité
Entrevues des stages coopératifs	s/o	s/o	s/o
Fin des stages coopératifs	s/o	s/o	s/o
Fin du trimestre	22 décembre	27 avril	6 juillet
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	27 et 28 avril	s/o
<b>SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES</b>			
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 4 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 29 septembre Jour de l'Action de grâce : 9 octobre	Vendredi saint : 29 mars Pâques : 30 mars au 1 <sup>er</sup> avril	Journée nationale des Patriotes : 20 mai Journée nationale du Québec : 24 juin
Journée réservée aux activités étudiantes	31 août	31 janvier	s/o
Semaine de relâche	s/o	s/o	s/o
Collation des grades Suspension au campus principal seulement	23 septembre	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec Suspension au campus principal seulement	s/o	s/o	17 au 20 mai

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter les calendriers mis à jour, visitez le : [www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers](http://www.usherbrooke.ca/registraire/calendriers)